

RÉSOLUTION DE L'ICCAT VISANT À L'APPLICATION PILOTE DE LA MATRICE DE DÉCISION DE KOBE II

RAPPELANT que les Lignes de conduite recommandées à la première réunion mondiale des ORGP thonnières, tenue à Kobe (Japon), incluait la standardisation de la présentation des évaluations de stocks, et que les décisions de gestion devraient se baser sur l'avis scientifique, y compris l'utilisation et l'application de l'approche de précaution ;

NOTANT que la première réunion mondiale des ORGP thonnières a convenu que les résultats des évaluations de stock devaient être présentés au format standardisé « quatre quadrants, rouge-jaune-vert », désormais désigné sous le nom de « Diagramme de Kobe », qui est largement accepté comme une méthode pratique et facile à utiliser pour présenter les informations sur l'état des stocks ;

RECONNAISSANT qu'à la deuxième réunion conjointe des ORGP thonnières, tenue en juin 2009 à Saint-Sébastien (Espagne), il a été reconnu que l'étape logique suivante au Diagramme de Kobe serait une « matrice de stratégie » pour les gestionnaires des pêcheries, établissant des options pour réaliser les objectifs de gestion, y compris pour mettre un terme à la surpêche ou rétablir les stocks surpêchés, d'une manière standardisée ;

RECONNAISSANT la matrice de stratégie comme étant un format harmonisé pour les organes scientifiques des ORGP aux fins de la formulation d'un avis, la Commission spécifierait des objectifs pour chaque pêcherie, et cette matrice présenterait les mesures de gestion spécifiques qui atteindraient l'objectif de gestion visé avec une certaine probabilité dans un certain délai, les probabilités et les délais à évaluer étant déterminés par la Commission ;

SOULIGNANT que ce format de présentation des résultats des évaluations de stocks facilite l'application de l'approche de précaution en fournissant aux Commissions la base sur laquelle évaluer et adopter des options de gestion à divers niveaux de probabilité ;

METTANT EN ÉVIDENCE les conclusions et les recommandations du Groupe de travail sur le futur de l'ICCAT en ce qui concerne l'utilisation des meilleures informations scientifiques disponibles et de l'approche de précaution, y compris une application pilote de la Matrice de stratégie de Kobe II sur deux stocks de l'ICCAT qui seront évalués en 2010 ;

S'ENGAGEANT à améliorer la collecte et la déclaration des données, la responsabilité et la transparence de l'état des stocks et des objectifs de rétablissement pour les stocks de thon rouge et de thon obèse de l'Atlantique ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DECIDE CE QUI SUIT:**

Le SCRS devrait compléter la matrice suivante avec les niveaux de capture correspondants afin de fournir un avis de gestion à la Commission en 2010 pour le thon rouge et le thon obèse, comme suit :

Matrice de stratégie pour l'établissement de mesures de gestion

Objectif de gestion	Délai*	Probabilité de réaliser l'objectif				Riche en données/ Pauvre en données
		50%	60%	75%	90%	
F _{PME}	En 1 an					
	En 3 ans					
	En 5 ans					

Objectif de gestion	Délai*	Probabilité de réaliser l'objectif				Riche en données/ Pauvre en données
		50%	60%	75%	90%	
B _{PME}	En 5 ans					
	En 10 ans					
	En 15 ans					

* Si un délai de rétablissement a déjà été convenu, le SCRS devrait baser son avis sur ce délai.